

PAR COURRIEL

6213-01-007

Québec, le 28 avril 2023

Madame Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
[annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca](mailto:annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca)

**Objet : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – Suivis  
questions complémentaires – DQ20**

---

Madame,

Veillez trouver les réponses aux questions formulées dans le cadre de la DQ 20 qui devraient répondre à vos interrogations.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons disponibles pour tout complément d'information.



Monsieur André Despatie  
Directeur général – Parcs nationaux et campings  
Société des établissements de plein air du Québec  
[Despatie.andre@sepaq.com](mailto:Despatie.andre@sepaq.com)

p. j

1. Au cours de la période des travaux pour la réalisation du concept d'aménagement du territoire intégré au parc national, quels mécanismes de communication seraient mis en place pour informer les différents publics (ex. instances municipales, citoyens limitrophes et population en général) de l'avancement des travaux ?

#### Réponse

Les moyens de communication préconisés pour le grand public sont notre site web [Sepaq.com](http://Sepaq.com) ainsi que notre page de réseau social Facebook. Des communications plus ciblées à des municipalités, des MRC ou des groupes d'intérêt, comme les associations de protection de l'environnement de lac, pourront être faites par courriel à des moments opportuns durant les travaux. De plus, lors des rencontres de table d'harmonisation, des mises à jour sur l'avancement des travaux sont généralement prévues à l'ordre du jour. Enfin, au besoin et selon l'envergure des demandes, il est possible parfois de participer à une rencontre convoquée par un conseil municipal afin de présenter des informations jugées intéressantes pour les participants. Il faut préciser que ce genre de rencontre sont à titre informationnelle et non une tribune pour valider des concepts d'aménagements.

2. Le 12 avril dernier, les résultats préliminaires de deux études entreprises dans trois parcs nationaux, dont celui du Mont-Orford, ont été exposés au cours d'une conférence organisée par QuébecOiseaux\*. Ces études, en partenariat avec la Sépaq, visent à évaluer la réponse de l'avifaune à l'intensité de la fréquentation des sentiers et au type d'activité récréative pratiqué tels que la randonnée pédestre avec ou sans chien et le vélo de montagne.

\*<https://www.quebecoiseaux.org/fr/conferences/detail/frequentation-des-parcs-nationaux-et-avifaune-un-heureux-probleme/32207>

#### Réponses

- a. Pourriez-vous partager ces résultats préliminaires avec la commission ?  
Les études mentionnées sont en cours de réalisation et les résultats préliminaires ne seront pas disponibles avant l'automne 2023.
  - b. Comment comptez-vous intégrer ces résultats dans le concept d'aménagement et la planification des activités ?  
Les analyses de la capacité de support des parcs nationaux intègrent des zones tampons aux alentours des aménagements. Les résultats de ces études nous permettront d'ajuster, si nécessaire, le périmètre de ces zones tampons en fonction de l'impact que les aménagements peuvent avoir, de manière mesurable sur la faune aviaire et terrestre.
3. Dans le PR3.1 (p. 20 à 24), en référence aux travaux de Chaire de tourisme Transat réalisés à la demande de la Sépaq (DA32), on réfère à l'accès à la « grande nature » permis par les parcs nationaux. Pouvez-vous expliquer la notion de « grande nature » ? Veuillez également préciser ce qui différencie un accès à la nature d'un accès à la « grande nature ».

#### Réponse

La firme de chercheurs a utilisé le terme « grande nature » dans son propos qui fait simplement référence à l'accès nature. En effet, bien que la Sépaq a parfois utilisé le terme « grande nature » dans ses communications antérieures, nous voulions simplement exprimer l'accès à la nature dorénavant pour éviter que le terme « grande nature » soit associé à grand espace ou parc national, nous avons rectifier le propos. Le seul attribut en matière de grand espace que la Sépaq utilise dans son offre est l'arrière-pays qui consiste en un territoire plutôt vierge, peu aménagé ou des activités et les accès sont imités et disponibles sur demande d'autorisation seulement.

4. La Sépaq dispose-t-elle de cibles chiffrées ou d'indicateurs de suivi portant spécifiquement sur l'accessibilité des parcs nationaux ? Si de telles données existent pour l'ensemble des parcs nationaux et spécifiquement pour le PNMO, les partager avec la commission. (DGPNC)

#### Réponses

Le programme de suivi des indicateurs environnementaux (<https://www.sepaq.com/parcs-nationaux/conservation/index.dot>) vise à évaluer l'état de santé des parcs nationaux en se basant sur sept attributs clés. La description du programme se trouve à cette adresse : [https://www.sepaq.com/resources/docs/pg/pg\\_psie\\_document\\_reference.pdf](https://www.sepaq.com/resources/docs/pg/pg_psie_document_reference.pdf).

Un rapport quinquennal est produit et brosse l'état de santé de chaque parc national. Celui de la période 2018-2022 est en cours de rédaction et sera publié à la fin de l'automne 2023. Le précédent est disponible sur le web ([https://www.sepaq.com/resources/docs/pg/pg\\_cons\\_rapport\\_psie\\_2013-2017.pdf](https://www.sepaq.com/resources/docs/pg/pg_cons_rapport_psie_2013-2017.pdf)).

Les indicateurs suivants portent spécifiquement sur les pressions potentielles exercées par les aménagements et la fréquentation sur les écosystèmes des parcs nationaux :

- Densité des infrastructures (réseau incluant PNMO)
- Fragmentation du territoire (réseau incluant PNMO)
- Emprise des sentiers (réseau incluant PNMO)
- État des sites de camping (réseau incluant PNMO)
- Qualité des aménagements reliés aux berges (réseau incluant PNMO)
- Érosion des sommets arctiques-alpins (réseau, mais pas à PNMO)

5. Concernant la composition de la Table d'harmonisation du PNMO : (MOR)
- a. De quelle façon les organismes qui siègent à la Table d'harmonisation du PNMO sont-ils choisis ?

#### Réponse

La composition de la Table d'harmonisation du PNMO est la même que l'on retrouve dans les autres parcs nationaux. Elle est basée sur la représentation des différents secteurs d'activités et des communautés locales et régionales concernés par :

- la conservation
- la mise en valeur
- le développement du parc national

L'identité et la nomination des organismes appelés à siéger au sein des tables d'harmonisation sont une responsabilité de la Sépaq. L'invitation de la Sépaq à participer à ce « comité consultatif » s'adresse directement au premier dirigeant de l'organisme visé. Il appartient à cet organisme de déléguer le représentant de son choix. Idéalement le représentant est impliqué dans un poste de niveau décisionnel pour ledit organisme.

- b. Advenant qu'un organisme vous indique qu'il souhaiterait faire partie de la Table d'harmonisation, quelles sont les balises utilisées pour juger de la pertinence de son ajout comme membre ?

#### Réponse

La composition habituelle de la Table d'harmonisation d'un parc national se divise comme suit :

- Un représentant désigné par la MRC
- Un représentant de la ou des municipalités limitrophes
- Un représentant désigné par l'Association touristique régionale (ATR)
- Un représentant du milieu scientifique (maximum 1 organisme)
- Un représentant du milieu de l'éducation (maximum 1 organisme)
- Un représentant d'une communauté autochtone (si présente sur le territoire)
- Un représentant désigné par le Conseil régional de l'environnement (CRE)
- Un représentant de la communauté des affaires
- Un représentant du service des parcs nationaux du MELCCFP (chargé de projet associé à notre parc)
- Un représentant citoyen/organisme reconnu
- Un représentant des territoires sous bail
- Un représentant de l'Unité régionale de loisir et de sport du Québec (URLS)
- Un représentant de la direction du parc national
- Un représentant de la Direction générale – Parcs et Camping de la Sépaq

L'organisme doit donc venir combler un siège vacant au sein de la Table selon les secteurs d'intérêts décrits précédemment. Dans un souci de garder le comité fonctionnel et efficace, nous devons en limiter le nombre de représentants.

- c. Quel est le rôle du représentant citoyen qui siège à la Table d'harmonisation du PNMO ? De quelle façon cette personne est-elle nommée ?

#### Réponse

Le représentant citoyen siégeant présentement à la Table d'harmonisation est le président du Club de ski de fond du parc du Mont-Orford (OSBL). Il représente les usagers du parc. Le PNMO est un important centre de ski de fond au Québec.

6. Par quels mécanismes la Table d'harmonisation du PNMO informe-t-elle le public de ses travaux et de ses décisions ?

#### Réponse

La Table d'harmonisation est un comité consultatif qui se veut un espace d'échanges et de concertation. Son rôle premier consiste à donner des avis à la direction du parc national en matière de mise en valeur, de conservation et de développement du parc national dans le respect des lois, des règlements et des politiques gouvernementales.

La Table d'harmonisation n'a aucun rôle décisionnel. Dans cette optique, elle n'a pas à rendre public le contenu des échanges qui s'y font.

Ce comité consultatif vise plutôt à créer une dynamique favorisant les échanges entre les divers acteurs du milieu et la Sépaq. Enfin, il permet de faciliter la compréhension du rôle des parcs nationaux, de susciter des partenariats et d'harmoniser les actions de la Sépaq avec celles de la région.

7. Selon le site internet du PNMO, les chiens sont admis dans le parc actuel sur certains sentiers pédestres et sur la piste cyclable La Castorie alors que dans le projet d'agrandissement, ils seraient admis sur l'ensemble de la piste cyclable qui traverse le futur parc du sud au nord jusqu'à la paroi La Rouche.

#### Réponse

- a. Quel bilan faites-vous de la présence des chiens dans le PNMO actuel et en particulier sur la piste cyclable ?

Le bilan de la présence des chiens au PNMO est mitigé. Il est généralement positif, sur nos pistes cyclables et sentiers multifonctionnels achalandés malgré quelques cas où les propriétaires de chien ne respectent pas les règles. La situation est cependant plus difficile sur nos sentiers de randonnée pédestre. Dans tous les cas, les propriétaires qui contreviennent à la réglementation sont passibles de recevoir un constat d'infraction ou de devoir quitter le parc national.

De façon plus précise sur nos pistes cyclables multifonctionnelles où les chiens sont permis l'été (La Cavalière, la Boucle des Trois-Étangs et la Castorie), la cohabitation avec les chiens est généralement harmonieuse et les conflits sont plutôt rares.

En complément, le contrôle des chiens est plus difficile en hiver, dans les secteurs où ils sont interdits dans le parc ou aux endroits permis, mais en laisse. Nous demeurons toutefois vigilants pour ne pas compromettre l'expérience de visite ni la protection du milieu naturel. C'est ainsi que nous avons décidé cette année de suspendre l'accès aux chiens dans le sentier du Ruisseau-des-Chênes pour la période hivernale.

Il est à noter que le privilège d'accès aux chiens et le choix des secteurs visés sont assujettis à une autorisation du directeur, en vertu de la *Loi sur les parcs*, et peut être revu ou retiré si la sécurité de la clientèle est affectée de manière significative en lien avec la présence des chiens ou qu'il y ait tout autre impact sur le milieu naturel.

- b. Pourquoi donner accès aux chiens sur la principale piste cyclable de la zone d'agrandissement ? Quel(s) besoin(s) particulier(s) cette proposition vient combler ?

#### Réponse

C'est une question d'accessibilité au nouveau territoire. L'offre s'adressant aux chiens n'est pas particulièrement grande dans le secteur de l'agrandissement. Le fait de permettre les chiens sur la piste cyclable multifonctionnelle rend accessible cette partie du territoire aux usagers souhaitant faire une randonnée avec leur chien.

Nous avons aussi observé que le taux de respect des chiens maintenus en laisse augmentait dans les secteurs plus fréquentés, où les propriétaires de chiens se sentent « plus observés », notamment par les autres randonneurs. L'impact sur la faune est aussi atténué sur les pistes cyclables étant donné qu'elles sont moins sujettes au débordement lors des croisements entre randonneurs en raison de la largeur des infrastructures.